

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Dany Dallaire, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 2 octobre 2017 à 20 h au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :**

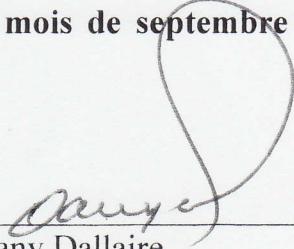
**Nature et effets :** Autoriser la construction d'un muret empiétant dans la ligne de végétation de 15 mètres alors que l'article 9.1.3 du règlement de zonage 2006-350 interdit ce type de construction.

**Identification du site concerné :** Propriété de M<sup>me</sup> Josée de Launière et M. Éric Bilodeau sise au 55, chemin de la Pointe-du-Lac à Saint-Gédéon.

**Désignation cadastrale :** Lot 4 718 817, cadastre du Québec

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

**DONNÉ À SAINT-GÉDÉON** ce treizième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

  
\_\_\_\_\_  
Dany Dallaire  
Directeur général